

Image not found or type unknown



Contrat de travail non signé

Par **cristelle13**, le **30/05/2008** à **23:19**

bonjour, je suis employeur avec 1 seul salarié embauché 7/01/2008 en contrat CNE.
Ceux dernier ne m'a toujours pas fait parvenir son contrat de travail signé. Malgré mes multiples réclamations. que doit je faire, je dois considérer. (contrat accepté ou non) sachant qu'il a utilisé ce dernier pour obtenir son credit pour l'achat de sa maison. Y a t'il abus ou pas
je vous remercie car je suis novice totalement. encore merci !